

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRDT. DE CARPENTRAS
CANTON DE PERNES LES FONTAINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE BLAUVAC

ARRETE PORTANT

Réglementation de circulation pour cause de travaux

N° 2021-60
Du 15-09-2021

Le Maire de la commune de Blauvac,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux **de réfection de voiries sur le chemin de l'Aube à Blauvac par la société Eurovia Languedoc Roussillon située à Montfavet**, qui auront lieu entre le **15-09-2021 et le 15-10-2021** ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1. La circulation des véhicules sera interdite sur la voie suivante, dans les deux sens de circulation du 15-09-2021 au 15-10-2021 : chemins de l'Aube.

Article 2. Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit aux abords voies ou les parties de voies ;

Article 3. M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Blauvac, le 15-09-2021
Le Maire
M.RASPAIL Max

Affiché le 15-09-2021

Notifié : - au groupement de gendarmerie de Mormoiron
-à l'entreprise

